

Votants : 80

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 19 septembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 26 septembre 2022

MUSÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE VAL-DU-MIGNON POUR LA RESTAURATION DE LA PEINTURE SAINT-PIERRE PUNISSANT DE MORT SUBITE ANANIE ET SAPHIRE PAR JACQUELIN-ARDOUIN DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Patrice VIAUD, Nicolas VIDEAU, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Claude BOISSON à Jacques BILLY, Sophie BROSSARD à Corinne RIVET BONNEAU, Christelle CHASSAGNE à Nicolas ROBIN, Olivier D'ARAUJO à Clément COHEN, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Cathy Corinne GIRARDIN à François GIBERT, Guillaume JUIN à Romain DUPEYROU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à François GUYON, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA, Florence VILLES à Dominique SIX.

Titulaire absente suppléée :

Marie-Christelle BOUCHERY par Patrice VIAUD.

Titulaires absents :

Florent JARRIAULT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Sonia LUSSIEZ

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022

MUSÉES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE VAL-DU-MIGNON POUR LA RESTAURATION DE LA PEINTURE SAINT-PIERRE PUNISSANT DE MORT SUBITE ANANIE ET SAPHIRE PAR JACQUELIN-ARDOUIN DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, a étudié le dossier de restauration de l'œuvre **Saint-Pierre punissant de mort subite Ananie et Saphire commandée à Jacquelin-Ardouin**, peintre et directeur de l'école des arts et métiers de Niort en 1828 et a apporté un avis favorable au protocole de restauration proposé par Patrick Buti (support) et Nathalie Legillon (couche picturale), en date du 1^{er} août 2021, et à l'éligibilité de ce dossier par le dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine pour le financement de la restauration à hauteur de 27% du montant HT du devis.

Observations

L'œuvre est peinte sur une toile d'épaisseur moyenne, armure toile relativement serrée. C'est le peintre lui-même qui a apprêté la toile avec une préparation blanche d'épaisseur moyenne. Les couches colorées sont en demi-pâtes, à priori sans surépaisseurs. La toile est complètement déformée car elle n'est plus maintenue sur son châssis (pourri). 6 déchirures en zone médiane dont la longueur varie entre 2 et 5 cm. L'adhésion de la couche picturale est bonne : cette dernière a été suffisamment souple pour suivre les déformations. Aucune lacune en dehors des déchirures. Présence d'un réseau de craquelures d'âge. L'humidité a affaibli la toile le long du bord inférieur : les dégâts ont été cachés en clouant une bande de toile à même la couche picturale et en la peignant partiellement avec tentative d'intégration à la composition. Éraflures sur les bords probablement générées par un encadrement aujourd'hui disparu.

L'œuvre est en dépôt à l'atelier de restauration de peintures du musée Bernard d'Agesci depuis le 17 mai 2021.

Cette œuvre est sous la protection des Monuments Historiques, inscrite depuis 2011 avec une régularisation de procédure actée par arrêté préfectoral, le 26 novembre 2021.

Elle bénéficie pour sa restauration d'un financement à hauteur de 30% par l'État – Monuments Historiques soit 4 722 € et 16% par le Club des mécènes 79, soit 2 500 €. La Commune de Val-du-Mignon et la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) interviennent à hauteur de financement égal conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales soit 4 257 € HT chacune, rapporté aux devis de restauration de 15 736 € hors taxes au total soit 18 883,20 € TTC.

La commune a validé le plan de financement de la restauration de l'œuvre lors de son conseil municipal du 30 mai 2022.

Pour mémoire, il est rappelé que la CAN ne verse sa subvention qu'à hauteur de la part autofinancée par le Maître d'ouvrage, ici la Commune de Val-du-Mignon, soit 27% du montant HT.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Valide l'octroi d'une subvention d'un montant de 4 257 € à la Commune de Val-du-Mignon pour la restauration de l'œuvre picturale *Saint-Pierre punissant de mort subite Ananie et Saphire* par Jacquelin-Ardouin,
- Valide le plan de financement prévisionnel joint en annexe,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer les documents nécessaires.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 80

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Alain CHAUFFIER

Vice-Président Délégué